

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2018

Travaux aux Thermes de Neyrac – Choix des entreprises :

Tranche 2018. 2 millions d'euros de travaux. A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme le choix de la commission d'appel d'offre communale, soit :

- Terrassement : entreprise GONTIER : 103 267,52 € HT
- Paroi clouée et paroi berlinoise, entreprise PYRAMID : 91 551,00 € HT
- Gros œuvre : entreprise GONTIER : 510 685,79 € HT
- Etanchéité : entreprise SAPEC : 52 879,01 € HT
- Façades : entreprise TOGNETTY : 8708,60 € HT
- CVC : entreprise LARGIER : 316 837,30 € HT
- Electricité : entreprise BLACHERE PICOLLET : 80 642,19 € HT
- Fluides : entreprise LARGIER : 279 914, 61 € HT
- Cloisons doublages faux plafonds : entreprise TOGNETTY : 64 946,34 € HT
- Serrurerie : entreprise ROUMANET : 67 077,90 € HT
- Carrelage Faïence : entreprise ASTRUC : 114 421,00 € HT

Les lots charpente, couverture, menuiserie sont déclarés infructueux. Une nouvelle consultation sera lancée avec procédure adaptée.

Demande de reconnaissance sinistre aléas climatiques 2017 :

Il est demandé aux services de l'Etat de dégrèver les producteurs de la taxe sur les propriétés non bâties.

Mise en souterrain des réseaux secs (électriques, téléphoniques) et refonte de l'éclairage public dans la traverse de Champagne :

le SDE07 est autorisé à engager les travaux dont les montants TTC sont les suivants :

- 563 731,89 € pour le réseau électrique (part communale de 117 444,00 € par annuités sur dix ans) ;
- 129 744,00 € pour le réseau France Telecom, avec subvention SDE07 de 54 060,00 € ;
- 136 051,52 € pour l'éclairage public, avec participation communale de 53 690,00 €.

Programme de collecte des eaux pluviales, sur 1,7 km, dans la traverse de Champagne :

Travaux prévus en 2018 pour un coût estimé de 415 800,00 € TTC (travaux et honoraires). Le Conseil municipal confie la maîtrise d'ouvrage déléguée au SDEA et la maîtrise d'œuvre à Naldéo.

Confortement d'une partie du mur de soutènement du cimetière de Meyras :

Après diverses visites d'entreprises nécessitant le choix d'entreprises spécialisées, le conseil municipal retient Hydrokarst pour un montant de 34 978,00 € HT (ancrages autoforants, création de barbacanes) et Gontier, pour un montant de 22 023,14 € HT (piquage des enduits, rejointement du mur en pierres, création d'un drain du mur d'enceinte avec raccordement au réseau pluvial existant). Travaux immédiatement lancés, sans transfert de concessions. Subventions sollicitées auprès de l'Etat.

Pose d'un lampadaire, Place de l'Alambic, au chef-lieu :

Pour les raisons de sécurité, l'éclairage de ce secteur doit être amélioré (arrêt bus, plateau traversant sur la RD26, cheminement piétons et accès au nouveau parking). Il est demandé au SDE07 d'installer un nouveau lampadaire, pour un montant hors taxe de 2 403,82 €, dont 961,53 € de participation communale.

Revalorisation de la participation financière communale à la MNT (protection sociale) :

Cette participation de 10,00 € par agent et par mois évoluera à 17,00 €.

Assistance administrative avec le Centre de Gestion de l'Ardèche :

Un avenant à la convention actuelle est adopté.

Pour conclure cette séance riche en programme de travaux, Monsieur le Maire affirmait que la commune de Meyras serait, au cours des années 2018 et 2019, le lieu des plus importants investissements au nord d'Aubenas.

**Le Maire,
Gérard BRUCHET**